



Pb contrat de travail femme de ménage (particulier)

Par **reborn**, le **08/12/2012** à **18:33**

Bonjour, ma grand-mère bénéficiant d'une aide de l'état pour une aide à domicile (femme de ménage) payée par chèque emploi service universel rencontre des problèmes au sujet du contrat de travail à durée déterminée qu'elle a avec elle. En effet le contrat stipule que les horaires de la femme de ménage ainsi que ses heures de travail seront flexibles à raison de 45 heures maximum de travail par mois, donc ma grand-mère ne l'appelle que pour faire le ménage quand elle en a besoin. Or l'employé lui réclame maintenant d'être payée pour 45 heures alors qu'elle n'a jamais travaillé autant d'heures..! J'aimerais donc savoir si ma grand-mère est en tort sachant que le contrat spécifie que l'employée travaillera 45 heures maximum par mois et que le contrat ne mentionne aucun minimum ?rrrrnmerci